

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 10/11/2025 - B2025/005221 - 2023 B 00480 - 978 458 982 - A&M FAÇADE

Bilan

Actif

		31/12/2024			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)				
	Total I				
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	22 755		22 755	
	Autres créances (3)	14 527		14 527	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 870		2 870	
	Charges constatées d'avance				
Total II		40 152		40 152	
Total général I + II		40 152		40 152	

Passif

		31/12/2024	
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	15 484	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	16 484	
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	535	
	Dettes fiscales et sociales	6 014	
	Comptes courants d'associés	17 119	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total III		23 668	
Total général I+II+III		40 152	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	
(3) Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées	

DocuSigned by:
PARIII Bm r

Etats financiers au 31/12/2024

193 RUE SAINT EXUPE
71000 MACON

Compte de Résultat

Compte de Résultat

	31/12/2024	
RESULTAT COMPTABLE	Export	
	17 mois	0 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	176 946	
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	176 946	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	39 072	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres achats et charges externes	94 814	
Impôts, taxes et versements assimilés	308	
Rémunérations du personnel	19 434	
Charges sociales	5 099	
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	158 728	
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 217	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	2 733	
BENEFICE ou PERTE	15 484	
RESULTAT FISCAL	Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	2 733	
Réintégrations diverses		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1 -Déficit col.2)	18 217	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1 -Déficit col.2)	18 217	

A&M FACADE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 1 000,00 € (mille euros)

Siège social : 193 RUE SAINT EXUPERY 71000 MACON

978 458 982 R.C.S. Macon

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

A dix heures,

L'associé unique et Président **PARALI Omer**, après avoir préalablement établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2024** et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au

titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2024** s'élevant à **15 484 euros** de la manière suivante :

- Réserves Légales : **100 euros**
- Autres Réserves : **15 384 euros**

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique, n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

L'associé bénéficie enfin du remboursement sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement, missions, réception, représentation et d'une manière générale des dépenses engagées dans l'intérêt de la société. Aucun remboursement de frais n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

~ ~ ~ ~

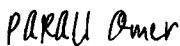
De tout ce que dessus, le président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme à l'original

Fait à **Macon**, le **30/06/2025**

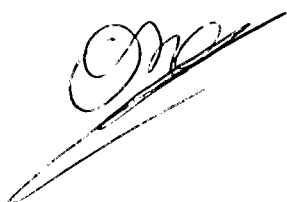
L'associé unique et président,

PARALI Omer

DocuSigned by:

F53211547538454

Etats financiers au 31/12/2024

193 RUE SAINT EXUPERY
71000 MACON



Bilan